



CAHIER DES CHARGES

Poste de Professeur·e assistant·e en pré-titularisation conditionnelle au niveau de Professeur·e associé·e (PAST-PTC-PAS)

au sein du [Centre intégratif de génomique](#)

Titulaire : à repourvoir

Taux d'activité : 100%

Lieu : Dorigny (Suisse)

Date entrée : à convenir

Rattachement hiérarchique :

Direction du Centre Intégratif de Génomique

Voie de service :

Direction du Centre Intégratif de Génomique

Présidence de la Section des sciences fondamentales

Décanat de la Faculté de biologie et médecine

Direction de l'Université

I. Recherche – 75%

- Assurer la direction d'un groupe de recherche indépendant au sein du Centre intégratif de génomique et en définir les objectifs.
- Obtenir des fonds externes et publier dans des revues scientifiques de qualité.
- Présenter ses travaux dans des conférences internationales.
- Coordonner sa propre recherche avec celle d'autres groupes du CIG, développer des collaborations.
- Organiser et participer aux séminaires internes et externes du Département.

II. Enseignement - 20%

- Assumer la responsabilité d'enseignements (cours ex-cathedra et/ou Exercices et/ou TP) aux étudiant·e-s dans le domaine de la biologie, de la génomique et/ou du domaine de recherche spécifique de la candidate ou du candidat, et ce au niveau bachelor, master et doctoral.
- Encadrer et/ou superviser des étudiant·e-s en master et en thèse.
- Diriger des travaux de master et des travaux de thèse.
- Participer sur sollicitation de l'Ecole doctorale à des comités/jurys de thèse, en tant que président·e et/ou expert·e.
- Généralités :
 - Collaborer avec ses collègues pour coordonner l'enseignement avec celui dispensé dans d'autres disciplines.
 - Adapter l'enseignement aux acquisitions et méthodes nouvelles.
 - Contrôler l'application des objectifs et les résultats atteints.
 - Assurer, le cas échéant, le remplacement temporaire d'autres membres du corps professoral pour les tâches d'enseignement.

ENSEIGNEMENT - Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les professeur·e·s assistant·e·s en prétitularisation conditionnelle rattaché·e·s à la *Section des sciences fondamentales* participent à l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu de la Faculté (enseignement structuré, direction de travaux de maîtrise et de thèse, organisation de l'enseignement) selon les besoins du Département et des Ecoles. Elles/ils y prennent part à un taux minimal de 20%, convenu avec le Décanat, qui prévoit une fourchette de 20% à 50% (Directive UNIL 1.13).

Processus de titularisation conditionnelle (tenure track)¹ :

L'enseignant·e fait l'objet d'un accompagnement par un membre du Décanat au moins une fois par an via un entretien d'appréciation ; le processus d'évaluation globale individuelle est initié en principe au terme du 8^e semestre (soit au début du troisième mandat de deux ans), mais en tous les cas entre le début du 6^e et la fin du 9^e semestre.

Les membres du corps professoral dès le 01.08.2021 devront suivre la formation introductive organisée par la Direction UNIL (différents modules/thèmes, par ex. : Hautes Ecoles, soutien à l'enseignement, soutien à la recherche, égalité et discrimination, conflits et atteintes à la personnalité, conduite et leadership, processus administratifs à UNIL, etc).

Processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement :

L'évaluation de son enseignement repose sur plusieurs critères :

- compétences pédagogiques ;
- adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training » et avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles ») ;
- qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ;
- satisfaction des étudiants et autres participants aux cours².

III. Tâches administratives (5%)

- Participer à la gestion et au développement du Département (définition de ses missions globales, amélioration de son organisation, etc.) dans un esprit de collaboration.
- Participer aux diverses activités et tâches facultaires et universitaires.
- Accepter d'autres charges administratives définies par la Direction du Département.

¹ [Directive UNIL 1.4](#). (prétitularisation conditionnelle ou "tenure track" - procédure d'évaluation)

² [Directive UNIL 3.22](#) (l'évaluation obligatoire par les étudiants fait partie intégrante du dossier d'évaluation du PTC).